

Foire aux questions

Pourquoi les prix de l'énergie sont-ils plafonnés ?

Les prix du gaz et de l'électricité sont formés sur les marchés mondiaux et régionaux et fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Cependant, ils sont également influencés par la spéculation des grands producteurs et des investisseurs qui souhaitent augmenter leurs profits le plus possible. Les produits financiers qui sont liés aux prix de l'énergie ont également une grande influence sur l'évolution des prix. Ici, ce ne sont pas les ménages et les entreprises qui achètent de l'énergie pour la consommer, mais les acteurs financiers qui veulent en premier lieu gagner beaucoup d'argent.

Après l'attaque russe contre l'Ukraine, le marché de l'énergie est devenu incontrôlable. L'incertitude a fait monter les prix et les grands gagnants pourraient être les producteurs et les spéculateurs. Pour éviter que ces prix ne soient payés par les ménages, de nombreux États ont introduit un plafonnement des prix de l'énergie, dont le Luxembourg. Les prix à la consommation ont donc été plafonnés à un niveau déjà relativement élevé. Les producteurs et fournisseurs d'énergie ont continué à être payés au prix du marché et c'est l'État qui a comblé la différence. L'État finance donc les marges bénéficiaires des entreprises énergétiques.

À qui profite le plafonnement des prix de l'énergie ?

Chaque foyer qui se chauffe au gaz et consomme de l'électricité bénéficie du plafonnement des prix en profite. Ce sont surtout les ménages à faible revenu qui doivent consacrer une part relativement plus importante de leurs revenus à l'énergie, qui profitent du prix plafonné. Les ménages aux revenus élevés consomment en règle générale plus de gaz ou/et d'électricité, mais ils disposent de plus d'argent en termes absolus. Ils sont donc moins touchés par les variations des prix de l'énergie.

Quels sont les plans du gouvernement concernant le plafonnement des prix de l'énergie ?

Le gouvernement veut totalement supprimer le plafond tarifaire du gaz à compter du 1er janvier 2025 et réduire de moitié celui de l'électricité. Le gouvernement justifie cela en prétendant que les prix se seraient stabilisés à un niveau plus bas qu'en 2023 et qu'au début de 2024.

Or cette affirmation du gouvernement n'est pas correcte. Le prix du marché de l'électricité s'élève actuellement à 35 centimes par kWh et le prix plafonné se situe à 21 centimes. Le niveau de prix le plus haut atteint depuis le début de la guerre se situe à 37 centimes.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les ménages ?

Pour un ménage qui chauffe son appartement ou sa maison au gaz et consomme de l'électricité pour faire fonctionner ses appareils courants (réfrigérateurs, lave-linge, fours...) et l'éclairage, l'ajustement du plafonnement augmenterait les dépenses de 670€ par an, ce qui lui occasionnerait un peu moins de 60€ de dépenses supplémentaires par mois. Pour les ménages qui se chauffent avec une pompe à chaleur, la hausse

des prix serait plus importante encore: elle serait de 1070 € par an, soit 90 € de plus par mois. Ce montant a été calculé par la Chambre des Salariés à partir des chiffres du STATEC.

En outre, la décision du gouvernement entraînerait une reprise de l'inflation, car des prix à la consommation plus élevés pour l'énergie rendraient également de nombreux produits plus chers. De nombreuses petites entreprises profitent également du plafonnement des prix. Elles répercuteraient la hausse des prix de l'énergie sur leurs prix de vente. Il est toutefois difficile de dire quelle serait l'ampleur de cet impact.

Que faire du point de vue de déi Lénk ?

Nous voulons que le plafonnement actuel des prix de l'énergie reste en place. Nous pensons qu'il est problématique de déclencher sans urgence une hausse des prix à charge des ménages dans la situation difficile actuelle. De nombreux ménages sont fortement touchés par les coûts élevés du logement, que ce soit au niveau du loyer ou des intérêts du prêt pour l'appartement ou la maison. Les coûts élevés concernent les ménages dans la plupart des catégories de revenus. Nous pensons qu'il faut éviter de renchérir sans des produits de base consommés par tous les ménages, sans qu'il y ait urgence. C'est pourquoi nous revendiquons que le plafonnement des prix de l'énergie actuellement en vigueur soit prolongé jusqu'en 2025 !

Mais l'État ne peut pas financer un plafonnement des prix à tout jamais?

À long terme, l'État ne doit pas cofinancer la spéculation et les bénéfices des sociétés énergétiques sans avoir la garantie que ces bénéfices soient effectivement réinvestis dans l'expansion des réseaux et dans les énergies renouvelables. Encevo a réalisé l'année dernière un bénéfice de 171 millions d'euros grâce à l'achat et à la vente d'énergie. Encevo est le groupe auquel appartiennent Enovos et Creos. Cela était possible car l'énergie est négociée comme une marchandise et les grandes sociétés énergétiques de toute l'Europe sont aujourd'hui des entreprises à but lucratif. Si plus de bénéfices sont générés, plus de dividendes reviendront aux actionnaires.

Quelle est alors l'alternative ?

Afin que des objectifs autres que la pure maximisation du profit puissent prévaloir, la production et la distribution d'énergie doivent revenir dans la propriété publique. Si l'État et les communes peuvent prendre les décisions concernant l'expansion des infrastructures, les investissements dans les énergies renouvelables et le prix de l'énergie, alors une bien meilleure prévisibilité pourra être créée pour les ménages et pour les entreprises. Les grandes fluctuations de prix des dernières années auraient pu être évitées de cette manière. Les investissements si urgents dans les infrastructures énergétiques pourraient alors être réalisés via une tarification raisonnable de l'énergie et une politique fiscale prenant en compte des critères sociaux et écologiques bien plus forts et non en fonction des prix mondiaux du gaz ou du pétrole et selon les idées des sociétés énergétiques privées qui agissent au-delà de tout contrôle démocratique.

Comment pouvons nous agir contrairement au Luxembourg ?

On sait que le Luxembourg a peu d'influence sur le marché international de l'énergie et sur les grandes entreprises. Mais l'État et les communes peuvent produire eux-mêmes de l'énergie en investissant dans les énergies renouvelables. Les grandes installations solaires et éoliennes ainsi que les grandes pompes à chaleur et les réseaux de chauffage de quartiers entiers peuvent être financés par des fonds publics. L'intégration des productions des ménages privés dans des coopératives devrait également être encouragée. D'un autre côté, il est également nécessaire que les réseaux énergétiques reviennent aux mains du public. De cette manière, un tarif peut être déterminé, ce qui rend un besoin fondamental en énergie beaucoup moins cher et la consommation d'énergie beaucoup plus chère. Et puis il faut également créer des incitations accessibles à tous

pour la rénovation énergétique des maisons et des bâtiments en général. Parce que l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas !

Cela a-t-il quelque chose à voir avec le droit à l'énergie ?

Bien entendu ! Si des entreprises privées qui fournissent du gaz et de l'électricité aux ménages, elles ont naturellement tout intérêt à maintenir les prix à un niveau élevé. En outre, il arrive que des ménages soient privés de gaz et, plus souvent encore, d'électricité parce qu'ils ne peuvent pas payer leurs factures. Même si, en principe, l'Office Social devrait intervenir, cela n'est pas toujours le cas. Pour nous, le droit à l'énergie signifie que la fourniture de base en énergie ne doit jamais être mise en question. Les coupures de gaz ou d'électricité par le fournisseur doivent donc être interdites. Les besoins fondamentaux en énergie doivent toujours être assurés, indépendamment de la situation financière du ménage et sans qu'il n'ait à faire appel à l'office social.